

En désaccord sur le participe passé

Faut-il écrire « la tarte que j'ai mangée »
ou « la tarte que j'ai mangé » ? Archaïsme
pour les uns, élément de grammaire
fondamental pour les autres, l'accord
du participe passé avec le verbe
« avoir » fait de nouveau débat

« POUR L'ABANDON D'UNE REGLE INCOMPREHENSIBLE ET DEVASTATRICE »

PAR ÉLIANE VIENNOT

Partisane active de l'abandon de la règle qui veut que « le masculin l'emporte sur le féminin », inventée au XVII^e siècle, et que nombre de lettrés ont continué d'ignorer jusqu'à la fin du XIX^e siècle, j'évoque inmanquablement dans mes conférences et dans mes livres la règle d'accord des participes passés employés avec le verbe « avoir ». Car si les deux sujets sont différents, en ce que cette règle-là traite également les deux genres, ils ont plusieurs traits en commun.

Le premier est leur introduction récente dans la langue française. Celle de l'accord avec l'objet situé avant l'auxiliaire « avoir » est un peu plus ancienne que l'autre : elle a été théorisée par Clément Marot au XVI^e siècle, à son retour d'Italie où il l'avait entendue fonctionner. En italien, en effet, ces accords s'entendent.

En français, ils ne s'entendent plus depuis belle lurette, sauf dans les verbes du 3^e groupe – et encore, pas tous (je l'ai pris/prise, il l'a teint/teinte, mais : on ne l'a pas vu/vue). D'où la fantaisie qui prévaut sous la plume des poètes et poétesses de la Renaissance, qui parfois accordent le participe avec son objet (où qu'il soit), parfois avec son sujet, parfois pas.

Ceux que l'idée a emballé (adieu « emballés » !) n'étaient alors qu'une infime minorité, perdus dans l'infime minorité des lettrés de l'époque. Ils n'ont pas cherché à convaincre leur milieu – Marot lui-même n'a écrit qu'un poème sur le sujet ! –, et ils n'imaginaient pas qu'un jour cette preuve de chic serait enseignée à 275 millions de francophones !

Le second point commun est le rôle joué dans ces affaires par l'Académie française (créée par Richelieu en 1635), qui n'a cessé de travailler à renforcer le poids des hommes de lettres. Théorisant que « le genre masculin, étant le plus noble, doit prédominer toutes les fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble » (Vaugelas, 1647), ses membres ont

systématiquement masculinisé la langue, mais ils l'ont aussi complexifiée à plaisir.

Ils ont par exemple coupé court à toute simplification de l'orthographe, pour laquelle militaient pourtant nombre d'intellectuels et d'imprimeurs, afin qu'un petit gratin puisse continuer à se « *distinguer des ignorants et des simples femmes* » (dixit Eudes de Mézeray, chargé de la confection du dictionnaire de l'Académie dans les années 1660).

C'est au cours du XVIII^e siècle que la règle d'accord avec « avoir » a été peaufinée et étendue aux verbes pronominaux (qui pourtant se conjuguent avec « être »), jusqu'au point de complication que nous

lui connaissons aujourd'hui – ou que nous avons renoncé depuis longtemps à connaître.

Le troisième point commun est l'enjeu démocratique qui est derrière les deux affaires. Si la règle du masculin qui l'emporte se comprend en un quart de tour – il n'est qu'à voir, pour le constater, les yeux des petits garçons et des petites filles quand on la leur enseigne –, elle est dévastatrice par le message social et politique qu'elle transmet ; alors qu'elle est inutile pour la maîtrise du français, qui possède – depuis l'origine – d'autres alternatives simples.

L'IMPRESSION D'ÊTRE SUPÉRIEURS

La règle du participe avec « avoir », elle, est incompréhensible. Elle ne relève ni d'automatismes qu'il suffirait de faire constater aux élèves (comme l'accord avec l'auxiliaire « être »), ni d'opérations logiques utiles à comprendre, et donc à apprendre (comme la multiplication ou la division). Mais elle est tout aussi dévastatrice.

Elle enseigne à la plupart des enfants qu'elles ou ils « sont nuls », que « c'est trop compliqué », pas fait pour eux. Elle participe de cette « insécurité linguistique » que les spécialistes identifient chez les francophones depuis que l'école est obligatoire, et qui détourne de plus en plus d'étrangères et d'étrangers de choisir le français comme « langue seconde ».

En revanche, elle donne à celles et ceux qui ont réussi à assimiler ces règles l'impression d'être

supérieurs à celles et ceux qui n'y sont pas parvenus. Au même titre que les bizarreries orthographiques (pourquoi « charrette » et « chariot » ? « persifler » et « siffler » ?), elle sert avant tout à distinguer. C'est bien ce que cherchaient les académiciens sous Louis XIV. Est-ce vraiment ce que nous voulons toujours ?

J'ajouterai, comme ancienne professeuse de français en collège (je dis bien « professeuse », comme « coiffeuse » et « serveuse » – foin du chic « professeuse » !), que le temps perdu à enseigner ces règles est phénoménal, pour un gain à peu près nul. Toute une classe peut y arriver si on y revient toutes les semaines, mais après quinze jours de vacances il faut recommencer. Et le temps engouffré dans ces apprentissages de règles illogiques pourrait avantageusement être investi dans la lecture de textes, l'enrichissement du vocabulaire, l'analyse logique, la compréhension des énoncés complexes. Dans un

peu d'histoire de la langue, aussi.

Montrer aux élèves comment écrivaient vraiment « nos grands auteurs » – sans oublier nos grandes autrices – les ravit généralement. Cela les décomplexé. Cela les intéresse. Mais cela devrait aussi être l'occasion de leur apprendre à quoi servent les règles. Si elles ont du sens, elles ne souffrent pas d'exceptions. L'école française, elle, enseigne non seulement que les filles ont moins de valeur que les garçons, mais qu'il y a autant d'exceptions que de règles. Est-ce vraiment cela que nous voulons ? ♦

ÉLIANE VIENNOT

Linguiste, historienne française, professeure émérite de littérature française de la Renaissance à l'université Jean-Monnet-Saint-Étienne.

Elle est l'auteure du *Langage inclusif*.

Pourquoi ? Comment ? (Éditions iXe, 144 p., 14 euros, sortie le 13 septembre).

« RENONCER À MAÎTRISER LA LANGUE, C'EST RENONCER À PENSER »

PAR ROMAIN VIGNEST

Ceux qui connaissent l'indigence des programmes de français outre-Québécois n'ont pas dû être étonnés que de là vienne aussi le vœu de ne plus accorder le participe passé : abandonner la grammaire après la dissertation ou la littérature, c'est dans l'ordre des choses.

Vouloir ériger la démission en modèle linguistique et intellectuel, c'est en revanche d'une outrecuidance que les francophones, natifs, seconds ou qui le sont devenus par amour du français et de sa littérature, apprécieront, on l'espère, à sa juste valeur. Elle ne devrait pas non plus laisser indifférents tous ceux qui essaient d'élever, d'instituer la jeunesse et qu'on invite aujourd'hui au renoncement et à la facilité.

Les pourfendeurs de l'accord du participe passé, c'est leur principal argument, lui reprochent son excessive complexité, voire son caractère illogique. On pourrait se demander pourquoi ce qui, pendant plusieurs siècles, n'a pas paru compliqué, ou dont la complexité n'a pas paru rédhibitoire, le serait aujourd'hui devenu. Nos enfants sont-ils plus sots ? Le cerveau humain en général, francophone en particulier, a-t-il dégénéré ? Si une règle est moins bien appliquée, n'est-ce pas plutôt parce qu'elle est moins bien comprise, parce qu'elle est moins bien enseignée ? Faut-il mettre la langue en conformité avec les errements d'une pédagogie qui ne l'enseigne plus ?

Qu'on prenne la mesure de cette effrayante assimilation de la simplicité à une vertu et de la complexité à un vice : il n'est pas meilleure définition d'un processus de démission intellectuelle, car penser, raisonner, abstraire, analyser, synthétiser, articuler des idées est par nature compliqué. C'est avec la langue qu'on pense. Et renoncer à maîtriser la langue, ou la simplifier pour qu'elle soit plus facile à employer, c'est renoncer à penser.

CONDESCENDANCE INFÂME

Et si – ce qui reste à prouver et à quoi je ne crois nullement – la tendance des jeunes gens serait à la paresse intellectuelle et l'air du temps au simplisme, est-il du rôle des professeurs et des savants de complaire à cette tendance ? Il convient au contraire d'y résister et de préserver en la langue l'instrument d'une pensée fine et rigoureuse. Quant à invoquer la complexité de la langue comme discriminant social, il s'agit là non seulement d'une démission hypocrite, comme celle d'un médecin qui briserait son thermomètre, mais d'une condescendance infâme.

De quoi parle-t-on d'ailleurs ? L'accord du participe passé en français est on ne peut plus logique pour quiconque est de bonne foi et doué de raison. Le participe passé s'accorde avec le nom, le groupe nominal ou le pronom dont il peut être l'épithète. On écrit « la jolie voiture que mon père m'a offerte », parce qu'« offerte » peut qualifier « voiture » au même titre que « jolie » (qu'on nous proposera bientôt de ne plus accorder non plus sans doute) : « une voiture jolie et offerte (par mon père). »

Il en est de même avec les verbes pronominaux : « les vacances que je me suis payées » (les vacances payées). On le voit, ce n'est pas aux mystères d'Eleusis qu'on veut renoncer, mais à un effort de logique, à un effort de raisonnement. A vrai dire, la seule règle illogique est justement une règle de simplification : l'absence d'accord, que n'observait pas encore Ronsard (« la rose (...) avait décroché sa robe »), lorsque le complément d'objet direct est placé après le verbe.

Ceux qui prennent l'affaire à la légère devraient y réfléchir à deux fois, car ce n'est pas à une futilité orthographique, à un accent circonflexe ou à une double consonne qu'on s'attaque, c'est au logiciel même du français : la grammaire. On nous dira, on nous répète qu'une langue vit et évolue. Certes, mais l'évolution d'un organisme vivant procède de sa structure intime, se développe et s'enrichit sans changer d'ADN ; à l'inverse, le cancer est lui aussi une forme d'évolution...

On voit mal pourquoi, d'ailleurs, nos réformateurs s'arrêteraient en si bon chemin : pourquoi ne pas adopter une graphie commune pour le participe passé et l'infinitif des verbes du premier groupe ? Pourquoi ne pas laisser libre le choix du subjonctif ou de l'indicatif ? Pourquoi même ne pas abandonner la conjugaison ? D'aucuns ont bien décrété la mort du passé simple, sans s'aviser qu'en le remplaçant par le passé composé, qui, comme le *present perfect* en anglais, exprime les actions dont l'effet est toujours sensible dans le présent, on perdait l'une des finesses de notre langue, et de ce qui dans notre langue se pense et s'écrit.

Une langue n'est pas qu'un outil pour la communication basique du quotidien ou celle de l'échange

économique. Une langue permet de penser, par sa syntaxe et son lexique, parce qu'aussi elle est l'œuvre des siècles, façonnée par tous les écrivains qui l'ont illustrée. Ni la démagogie ni la compétitivité sur le marché de l'enseignement du français à l'étranger ne sauraient justifier qu'on la mutile. Nulle langue n'a autant pâti du « globish » [*« global english », ou anglais global simplifié*] que l'anglais lui-même : évitons ce sort au français. ♦

ROMAIN VIGNEST

*Professeur de lettres classiques
au collège André-Citroën,
à Paris. Président de l'Association
des professeurs de lettres.*